tend such a provision to the whole Dominion.

- Mr. D. A. Macdonald did not see that the Bill ought to be passed. The disastrous state of trade which was held to make this measure necessary was owing chiefly to the greed of Montreal merchants in pushing their goods off in every direction.
- Mr. Workman said he was tired of that style of argument. It was absurd; he could not understand it.
- Mr. D. A. Macdonald said he withdrew the charge, as far as the honourable gentleman himself was concerned.
- Mr. Street could not see why the non-traders should not, under certain circumstances, be entitled to ask the relief which this Bill proposes. At the same time, the resolutions imposed by the Committee were, in his (Mr. Street's) opinion, good ones.
- Mr. Chipman said that in Nova Scotia they had an Insolvent Debtor's Act, administered by a Board of Commissioners, whose services were obtained without fee or reward. Their work was well done, and therefore he was not disposed to vote for the present Bill. He objected, too, to the exceptional legislation to be imposed under this Bill-holding that the law should be made for all, or not at all.
- Mr. Bodwell replied to the arguments against his amendment, averring that they were nearly all offered in the interest of the wholesale merchants and creditors. In support of his amendment, he instanced the numbers who speculated largely in oil lands not long since, and contributed largely to the prosperity of the country. Should such men be prevented from taking advantage of the provisions of the Act? There were many such cases, and he failed to see that any case had been made out against the non-trader.
- Sir John A. Macdonald said that from the great variety of laws in the Provinces on this subject and from the difference of opinion advanced during the debate, it was clear, if they wanted an Insolvency Bill this session, the only way to get it would be by accepting the proposition that the Bill be confined to traders only over all the Do-

- amendment adopted and place a limit than ex- permettre aux débiteurs de tirer profit des dispositions auxquelles sont soumis les commerçants. Il préférerait qu'on adopte cet amendement et que l'on limite l'application de la loi plutôt que de l'étendre à l'ensemble du Dominion.
 - M. D. A. Macdonald ne pense pas qu'il faudrait adopter le projet de loi. Si le commerce se trouve dans une situation aussi désastreuse pour rendre nécessaire l'instauration d'une telle mesure, la raison principale est l'avidité des commerçants de Montréal qui veulent vendre partout leurs marchandises.
 - M. Workman affirme qu'il est fatigué d'entendre ce genre d'arguments. Il n'arrive pas à les comprendre, c'est absurde.
 - M. D. A. Macdonald déclare qu'il retire ce reproche en ce qui concerne le député luimême.
 - M. Street ne comprend pas pourquoi dans certains cas on ne permettrait pas aux noncommerçants de bénéficier de l'aide prévue dans le projet de loi. Il pense que les résolutions du Comité sont valables.
 - M. Chipman affirme qu'en Nouvelle-Écosse, il existe une législation sur faillite dont l'application est surveillée par une Commission composée de volontaires. Cette Commission s'acquitte très bien de sa tâche. Il n'est donc pas disposé à voter en faveur du projet de loi. Il s'élève également contre le fait que ce projet de loi reconnaît des exceptions; à son avis, les lois devraient être universelles.
 - M. Bodwell répond aux arguments formulés contre son amendement en affirmant qu'ils défendent presque tous l'intérêt des négociants en gros et des créditeurs. Pour appuyer son amendement, il donne en exemple les récentes spéculations sur le pétrole qui ont largement contribué à la prospérité du pays. Pourquoi interdirait-on à ces gens de tirer profit des dispositions contenues dans la loi? Il pourrait citer beaucoup d'exemples de ce genre. Il ne comprend donc pas les arguments présentés contre les non-commercants.
 - Sir John A. Macdonald déclare que compte tenu des différentes lois en vigueur dans les provinces à cet égard et des divergences d'opinion exprimées au cours du débat, la seule façon de voir une loi sur la faillite adoptée au cours de la session actuelle est d'accepter de limiter son application aux seuls commerçants dans l'ensemble